

FEDERATIONS SYNDICALES DES CHEMINOTS

CGT- CFDT

Montreuil, le 07 Octobre 2009

Monsieur François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines SNCF
34 rue du commandant Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14

Objet : Préavis national de grève

Monsieur le Directeur,

Vous n'ignorez pas que le contexte à la SNCF est empreint de mécontentements, d'inquiétudes et de fortes exigences revendicatives chez l'ensemble des cheminots et ce dans toutes les fonctions, c'est pourquoi les Fédérations Syndicales des Cheminots CGT- UNSA- CFDT vous ont déposé une demande de concertation immédiate en date du 07 septembre 2009.

Les Fédérations ont été reçues dans ce cadre. Les éléments apportés par la direction ne répondent en rien aux attentes des cheminots.

Une autre politique des transports est nécessaire et possible par le désendettement et le retour à une cohérence de gestion unique du système ferroviaire par la SNCF

Le désengagement financier de l'Etat et l'utilisation des conséquences de la crise par la direction pour accélérer les restructurations et les réorganisations menées à marche forcée, sur fond d'autonomie de gestion et de fonctionnement des branches d'activité remettent en cause le caractère intégré de l'entreprise publique SNCF et le statut des cheminots.

Avec comme laboratoire le FRET SNCF, la direction poursuit sa politique de morcellement de l'organisation interne de l'entreprise pour « une vente à la découpe », par la mise en place des EIC, les réorganisations à l'infra V, la création de la branche « gares et connexions ».

Sur la politique FRET, tout en reconnaissant l'échec des plans de restructurations successifs, la direction va plus loin dans la désorganisation de cette activité par l'abandon du wagon isolé en fermant 8 triages sur les 11 restants, la création d'entités spécialisées filialisables à très brèves échéances, la déréglementation,... Cette politique entraîne une détérioration sans précédent avec de lourdes conséquences sur l'environnement, l'aménagement du territoire, l'emploi.

L'objectif de gains de productivité pour abaisser les coûts en utilisant la masse salariale dont les effectifs cheminots, comme variable d'ajustement est inacceptable. Les projets de réorganisations vont se traduire, à nouveau, par la suppression de plusieurs milliers d'emplois après les 18000 cheminots en moins depuis 2002, le non respect de la réglementation du travail, le développement de la précarité avec des conséquences négatives sur les conditions de vie et de travail des cheminots.

La politique d'austérité salariale pratiquée par la direction depuis de nombreuses années amplifie les difficultés quotidiennes rencontrées par les cheminots actifs et retraités en matière de pouvoir d'achat des salaires et des pensions.

Les cheminots, leur statut, leurs droits sont donc placés sous la coupe de la loi du marché. Le dossier des « facilités de circulation » est éloquent de ce point de vue.

Aussi, conformément à l'article L2512-2 du Code du Travail, les Fédérations Syndicales de Cheminots CGT- CFDT, vous déposez un préavis de grève couvrant la période du **lundi 19 octobre 2009 à 20h00 au mardi 20 octobre 2009 à minuit**. Ce préavis national de grève couvre l'ensemble du personnel de la SNCF.

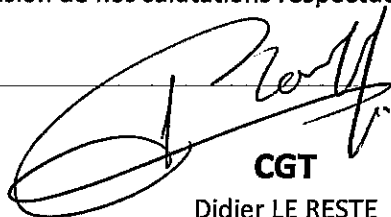
Ce préavis est motivé par les exigences suivantes :

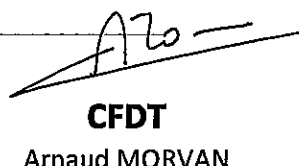
- Arrêt des restructurations, fusions, fermetures d'établissements contestées par le personnel notamment au travers de projets comme l'INFRA V, au matériel, dans les services transverses et partagés RH ;
- Une autre organisation de la production pour développer le service public ferroviaire SNCF :
 - ✓ Multi-activités des roulements et des résidences dans les établissements traction et commercial train ;
 - ✓ Mutualisation des ressources exploitation avec toutes les activités, avec le maintien de l'infra circulation dans les établissements EX ;
 - ✓ Maintien dans les régions SNCF des prérogatives concernant la programmation et la planification des travaux, la régulation des trafics, l'adaptation opérationnelle du plan de transport, la gestion des emplois et des parcours professionnels, la sûreté des biens et des personnels...
 - ✓ Arrêt des projets visant à créer des établissements mono-activité ;
 - ✓ Une politique ambitieuse de développement du trafic pour le wagon isolé nécessitant le maintien et la modernisation des infrastructures (triaux par gravité-plateformes ferroviaires...);
 - ✓ Arrêt des filialisations sous quelque forme que ce soit et des externalisations de charges de l'EPIC SNCF vers les filiales et les entreprises privées.
 - ✓ Maintien et développement du Fret SNCF sur tout le territoire en réponse aux besoins économiques et notamment pour l'activité portuaire ;
- Une véritable politique de l'emploi :
 - ✓ Recrutement au statut en révisant à la hausse les cadres d'organisations et arrêt de la précarisation (CDI-CDD-intérim) ;
 - ✓ Remplacement de tous les départs (retraites, démissions,...) ;
 - ✓ Passage au CP des contractuels qui le souhaitent ;
 - ✓ Embauche au CP des jeunes en alternance à l'issue du cycle ;
 - ✓ Arrêt de la mobilité contrainte ;
 - ✓ Maintien d'une formation générique et transverse permettant un véritable parcours professionnel ;
 - ✓ Amélioration des conditions de vie et de travail et respect de la réglementation du travail.
- Salaires et pensions : une revalorisation générale des salaires et pensions avec l'ouverture immédiate de négociations ;
- L'amélioration des facilités de circulation par des mesures permettant de revenir à la gratuité.

Les fédérations signataires de ce préavis sont disponibles pour engager des discussions sérieuses sur les revendications exprimées dans ce préavis.

Si tel n'était pas le cas, vous porteriez l'entière responsabilité d'un conflit majeur dans l'entreprise.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.


CGT
Didier LE RESTE


CFDT
Arnaud MORVAN